

[Dispositions transitoires pour la demande d'aménagements aux conditions de passation des épreuves d'examen des baccalauréats général et technologique de la session 2021](#) [1]

Baccalauréat général et technologique - Dispositions transitoires pour la demande d'aménagements aux conditions de passation des épreuves d'examen de la session 2021 : abrogation

Note de service du 28 avril 2020

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 18 du 30 avril 2020

Cette note de service porte abrogation de la [note de service n° 2019-149 du 15 octobre 2019](#) [2] relative aux dispositions transitoires pour la demande d'aménagements aux conditions de passation des épreuves d'examen de la session 2021 du baccalauréat et de ses annexes.

[Consulter la note de service \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/dispositions-transitoires-pour-la-demande-dam%C3%A9nagements-aux-conditions-de-passation-des>

[2] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagements-des-examens-baccalaur%C3%Aats-g%C3%A9n%C3%A9ral-et-technologique>

[3] <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2010833N.htm>